



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Session d'Abou Dhabi de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Abou Dhabi (Émirats arabes unis)
25 février 2024

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis à l'occasion de la treizième Conférence ministérielle de l'OMC (CM13)

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Le présent document complète la note d'information pratique qui a été diffusée le 20 décembre 2023 avec la lettre d'invitation.

Badges

Nous avons le plaisir d'informer les délégués parlementaires que ceux qui ne feront pas partie de leur délégation nationale à la CM13 recevront un badge portant la mention "*Invité de la présidence de la CM13*". Ce badge leur permettra d'accéder au lieu de la session annuelle de la Conférence parlementaire, le hall 10, ainsi qu'aux autres événements de la CM13, à l'exception de ceux qui se déroulent dans des espaces à accès restreint.

Ces badges peuvent être retirés à l'accueil IPU-FNC, Hall 1, ADNEC, du 23 au 25 février 2024, de 9 h à 17 h sur présentation d'une pièce d'identité.

La délivrance de badges sur place (c'est-à-dire sans inscription préalable) ne peut pas être garantie.

Débats

Afin de permettre à la session d'atteindre l'objectif escompté et de faciliter les échanges d'idées nécessaires, le Comité de pilotage a pris les dispositions suivantes :

- a) Comme il n'y aura **pas de liste préétablie d'intervenants** pour chaque point de l'ordre du jour, les délégués souhaitant prendre la parole doivent utiliser des **formulaire d'inscription** spécifiques, disponibles en salle de réunion, pour informer la présidence de la session du point particulier qu'ils souhaitent aborder ou de la question qu'ils désirent soulever.
- b) Sous réserve de toute autre disposition prise par la présidence en cours de procédure, **les interventions ne peuvent excéder quatre minutes**. Les délégués peuvent toutefois s'exprimer à **plusieurs reprises** sur chaque point, en particulier en réponse à d'autres déclarations,
- c) La présidence donne la parole aux délégués dans un **ordre propice au dynamisme des échanges de vues**. Lorsqu'elle accorde la parole à chaque intervenant, la présidence annonce également l'intervenant suivant.
- d) Il n'y aura **pas de compte rendu officiel** des débats.

Documents

En raison de la politique de dématérialisation en vigueur aux Émirats arabes unis, aucune copie papier des documents de travail ne sera mise à disposition. Les documents peuvent être téléchargés sur le [site web de l'UIP](#) et un lien sera donné au hall 10 sous la forme d'un QR code.

Liste des participants

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également à la liste provisoire des participants. Les délégués sont informés qu'il ne sera pas possible de publier une liste révisée sur place. La liste définitive sera publiée sur le site web de l'UIP peu après la session. Afin de garantir l'exactitude de la liste provisoire, les participants et les observateurs sont priés d'informer le bureau d'inscription de toute correction à apporter à cette liste, au plus tard le **dimanche 25 février à 14 h**.

Transport

Les délégués sont autorisés à utiliser les navettes proposées par l'OMC. Les informations sur les horaires de départ de ces navettes seront disponibles à l'accueil des hôtels officiels.